

# Idaho Champion Gold Mines Canada Inc.

## Appel public à l'épargne par voie de prise ferme d'Unités

### Sommaire des modalités augmenté

Le 9 juillet 2020

*Un prospectus simplifié provisoire contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document n'a pas encore été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec (et des autres provinces dont peuvent convenir la Société et les Preneurs fermes). Un exemplaire du prospectus simplifié provisoire doit être transmis à tout investisseur qui a reçu le présent document et manifesté un intérêt à acquérir les titres. Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus simplifié définitif.*

*Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus simplifié provisoire, le prospectus simplifié définitif et toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.*

<b>Émetteur :</b>	Idaho Champion Gold Mines Canada Inc. (la « <b>Société</b> »).
<b>Placement :</b>	23 400 000 unités (les « <b>Unités</b> ») de la Société (le « <b>Placement</b> »).
<b>Prix d'offre :</b>	0,30 \$ l'Unité (le « <b>Prix d'émission</b> »).
<b>Unités:</b>	Chaque Unité sera composée d'une action ordinaire de la Société (chacune, une « <b>Action visée par une unité</b> ») et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires (chaque bon entier constituant un « <b>Bon de souscription</b> ») de la Société. Chaque Bon de souscription habilitera son porteur à acquérir une action ordinaire (une « <b>Action visée par un bon de souscription</b> ») de la Société au prix de 0,45 \$ pendant une période de 36 mois suivant la Date de clôture (au sens donné ci-après).
<b>Produit brut :</b>	7 020 000 \$.
<b>Option de surallocation :</b>	La Société a octroyé aux Preneurs fermes (au sens donné ci-après) une option, pouvant être exercée, en totalité ou en partie, par Beacon (au sens donné ci-après), pour le compte des Preneurs fermes, en tout temps et à l'occasion, pendant une période maximale de 30 jours suivant la Date de clôture, en vue d'acheter un nombre d'Unités supplémentaires correspondant à 15 % des Unités vendues dans le cadre du Placement au Prix d'émission pour couvrir les attributions excédentaires, s'il y a lieu, et aux fins de stabilisation du marché. L'Option de surallocation peut être levée pour acquérir des Unités, des Actions visées par des unités et/ou des Bons de souscription au gré des Preneurs fermes.
<b>Type de placement :</b>	Placement par voie de prise ferme au moyen d'un prospectus simplifié dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec (et dans les autres provinces dont peuvent convenir la Société et les Preneurs fermes) et par voie de placement privé à des acheteurs admissibles résidant dans les territoires autres que le Canada dont auront mutuellement convenu la Société et Beacon, chacun agissant raisonnablement, à condition qu'aucun dépôt de prospectus ou obligation comparable n'en résulte et que la Société ne devienne pas par la suite assujettie à des obligations d'information continue dans ces territoires.  Les Unités peuvent également être offertes et vendues aux États-Unis uniquement à un nombre limité d'acheteurs institutionnels admissibles (au sens donné à <i>qualified institutional buyers</i> dans la loi intitulée <i>Securities Act of 1933</i> , en sa version modifiée (la « <b>Loi de 1933</b> ») des États-Unis) et à un nombre limité d'investisseurs qualifiés institutionnels (au sens de <i>institutional accredited investors</i> dans la Rule 501(a)(1), (2), (3) ou (7) du Regulation D en vertu de la Loi de 1933, dans chaque cas par voie de placement privé aux termes d'une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et aux termes de toutes lois sur les valeurs mobilières applicables d'un État des États-Unis. Toute Unité

# Idaho Champion Gold Mines Canada Inc.

## Appel public à l'épargne par voie de prise ferme d'Unités

### Sommaire des modalités augmenté

Le 9 juillet 2020

---

	offerte et vendue aux États-Unis sera émise en tant que « titre assujéti à des restrictions » (au sens de <i>restricted securities</i> dans la Rule 144(a)(3) prise en vertu de la Loi de 1933).
<b>Emploi du produit :</b>	Le produit net du placement sera affecté au fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise.
<b>Admissibilité :</b>	Les Unités constitueront des placements admissibles en vertu de certaines lois ainsi qu'aux fins des REER, des FERR, des REEE, des RPDB et des CELI.
<b>Inscription à la cote :</b>	La Société obtiendra les approbations nécessaires pour inscrire les Actions visées par des unités, les Actions visées par des bons de souscription et les actions ordinaires sous-jacentes aux Options de rémunération (au sens donné ci-après) sous le symbole « ITKO » à la Bourse des valeurs canadiennes, laquelle inscription sera conditionnellement approuvée avant la Date de clôture.
<b>Rémunération des Preneurs fermes :</b>	Rémunération en espèces de 7 %; et Options de rémunération de 7 % pouvant être exercées en actions ordinaires au Prix d'émission pour une période de 24 mois à compter de la Date de clôture (les « <b>Options de rémunération</b> »).
<b>Chef de file :</b>	Valeurs mobilières Beacon Ltée (« <b>Beacon</b> »), à titre de chef de file et de teneur de livres unique, pour son propre compte et pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes (les « <b>Preneurs fermes</b> »).
<b>Date de clôture :</b>	Le 30 juillet 2020 ou vers cette date ou à toute autre date dont auront convenu mutuellement Beacon et la Société, chacun agissant raisonnablement.